



La position du Japon sur le Conseil de sécurité des Nations Unies au XXI^e siècle



Pourquoi maintenant ?

La réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies occupe une place de choix dans l'agenda de la gouvernance mondiale. Bien que la réalité du monde ait connu de profonds changements, la structure du Conseil de sécurité demeure quasiment la même que lors de sa création en 1945. De nombreux États ont vivement préconisé la formation d'un conseil plus légitime, plus représentatif, ainsi que plus efficace et efficient, mais également une augmentation du nombre des sièges permanents comme non permanents.

Les débats sur la réforme du Conseil de sécurité continuent depuis presque 20 ans. Si cela se poursuit sans qu'aucune mesure ne soit prise, la légitimité et l'efficacité du Conseil pourraient être mises en question. Il est impératif de prendre dès maintenant des mesures menant à des résultats concrets de réforme, tant qu'un élan se développe en ce sens. La réforme du Conseil de sécurité est entre les mains des États membres.

Il est temps d'agir et le Japon va travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des États membres.

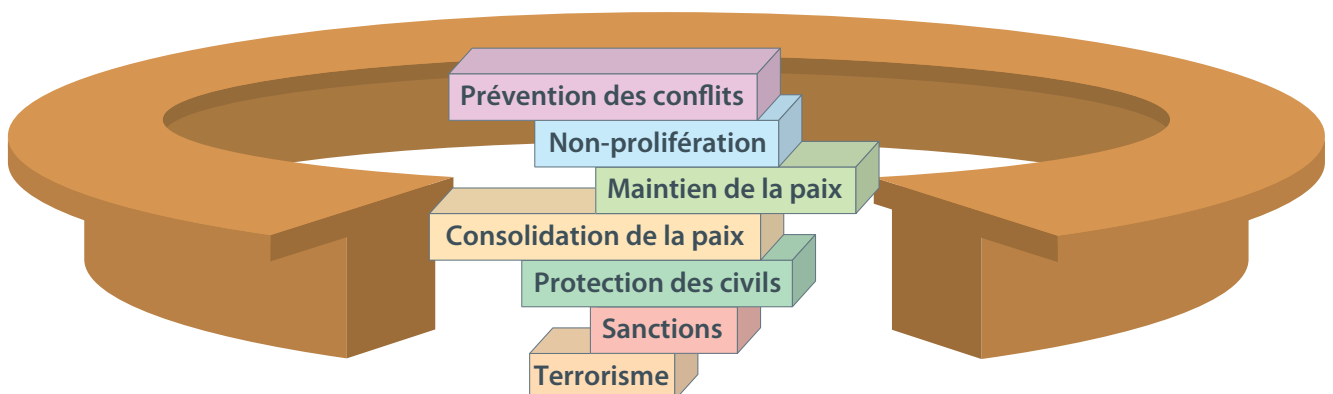
Le chemin vers une réforme du Conseil de sécurité

.....
En 1993 fut créé le Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) chargé d'examiner la réforme du Conseil de sécurité. En 2005, les pays du G4 (Brésil, Allemagne, Inde et Japon) ainsi que d'autres groupes ont formulé des propositions de réforme du Conseil de sécurité, mais aucune suite n'y a été donnée. Depuis février 2009, un nouvel élan a vu le jour à travers les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale de l'ONU, où la majorité des États membres a exprimé la nécessité d'une réforme tout au long des nombreux cycles de négociation.



UN Photo/Paulo Filgueiras

Les domaines d'activité du Conseil de sécurité en expansion



Le Conseil de sécurité ne reflète pas la réalité internationale du XXI^e siècle

Le besoin d'assurer l'efficacité du Conseil de sécurité

Les rôles du Conseil de sécurité se diversifiant, incluant la non-prolifération et la consolidation de la paix, il est maintenant indispensable et urgent que le Conseil devienne une entité capable d'assurer la mise en œuvre universelle de ses décisions.

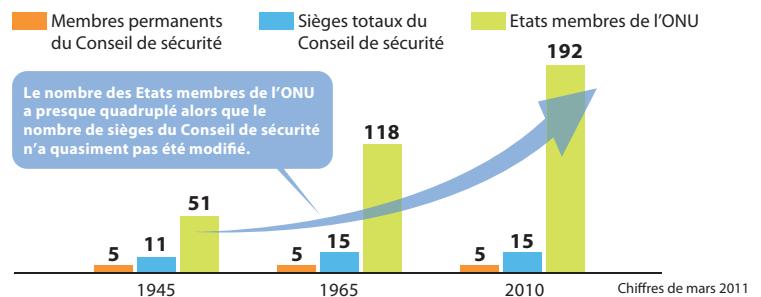
L'augmentation du nombre d'Etats membres

- ▶ Lors de sa création en 1945, l'ONU comptait 51 Etats membres. Il y a maintenant 192 Etats membres, soit presque quatre fois le nombre initial.
- ▶ Toutefois, le Conseil de sécurité n'a été élargi qu'une seule fois en 1965, et il est passé de 11 à 15 membres par le biais d'une augmentation du nombre de sièges non-permanents.

Pour un Conseil de sécurité plus représentatif, légitime, transparent, efficace et efficace

.....
"Nous souhaitons — et c'est un élément central de la réforme générale de l'organisation que nous menons — que le Conseil de sécurité soit réformé sans tarder, afin de le rendre plus largement représentatif, plus performant et plus transparent, ce qui accroîtra encore son efficacité, la légitimité de ses décisions et la qualité de leur mise en œuvre."
 (Document final/Sommet mondial de l'ONU, Sept. 05)

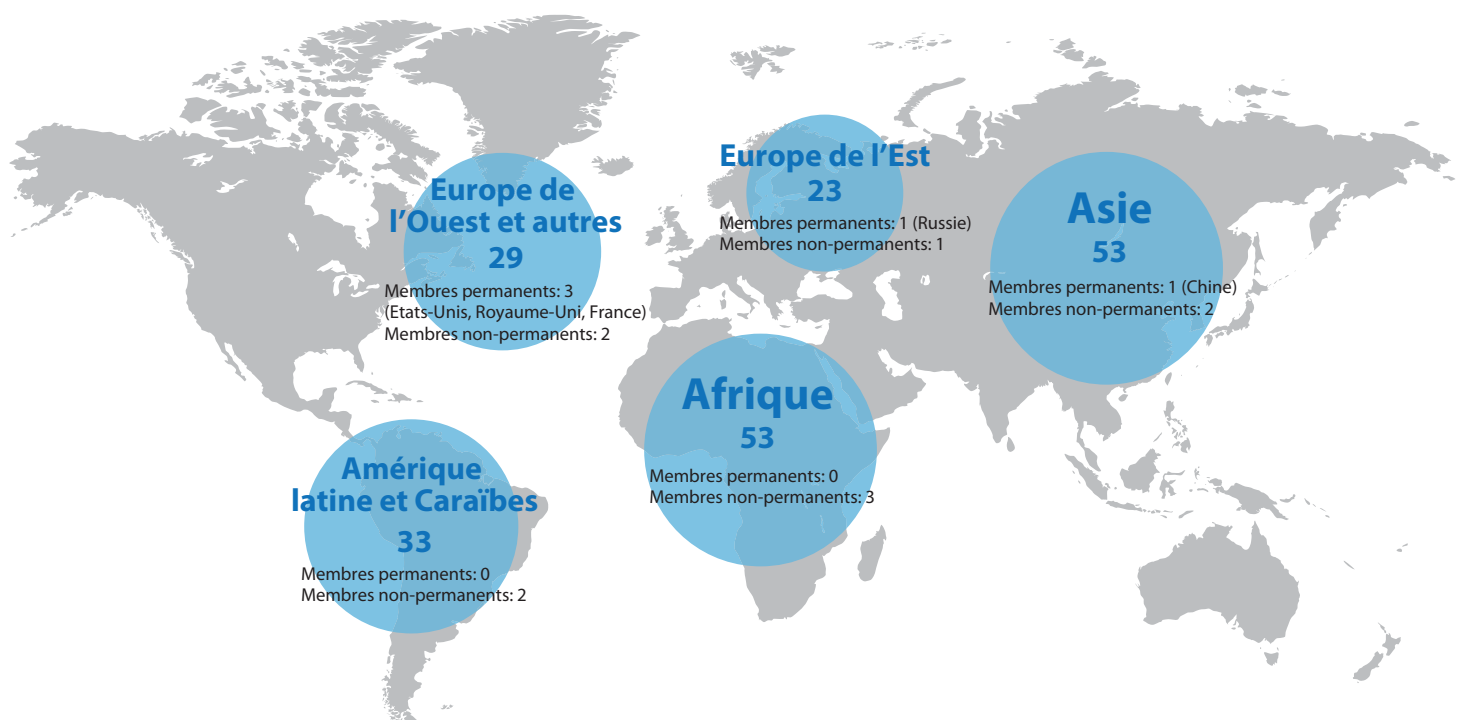
Le nombre d'Etats membres de l'ONU



Le changement de la composition régionale des membres des Nations Unies

- ▶ L'Asie compte 53 Etats membres à l'ONU et représente plus de la moitié de la population mondiale. En dépit de sa croissance considérable, la représentation actuelle de l'Asie au Conseil équivaut à seulement un cinquième des Etats membres (la Chine et deux membres non-permanents).
- ▶ L'Afrique également représente plus d'un quart des Etats membres. Mais l'Afrique ne dispose d'aucun siège permanent et de seulement trois sièges non-permanents.

Nombre d'Etats membres de l'ONU par région



Chiffres de mars 2011

Pourquoi le Japon ?

Tous les Etats membres reconnaissent le besoin d'une réforme urgente du Conseil de sécurité. Il est maintenant temps que le processus de réforme donne des résultats concrets. Le Japon a prouvé sa détermination, sa volonté et sa capacité à prendre davantage de responsabilité en tant que membre permanent d'un Conseil réformé, en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationale. De nombreux pays souhaitent que le Japon devienne membre permanent : il a en effet apporté sa contribution dans de nombreux domaines tels que le maintien et la consolidation de la paix, la non-prolifération nucléaire et le désarmement. Il jouit en outre d'un statut d'Etat non doté de l'arme nucléaire et d'une des économies les plus puissantes du monde.

Le Japon, avec d'autres pays du G4 (le Brésil, l'Allemagne et l'Inde) est prêt à travailler en coopération étroite avec d'autres pays en faisant preuve de flexibilité.



Kenshiro Imamura/JICA



Kenshiro Imamura/JICA



Hiromi Nagakura/JICA



Kenshiro Imamura/JICA



Kenshiro Imamura/JICA



Kenshiro Imamura/JICA



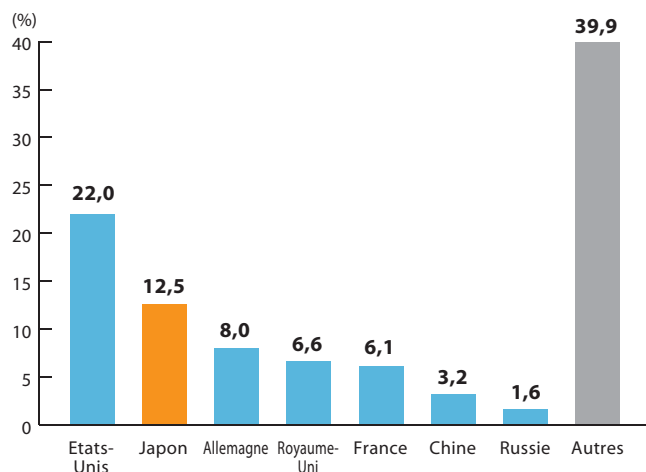
Yasuji Shoji/JICA

La contribution financière du Japon à l'ONU

Le Japon est le deuxième contributeur aux budgets de l'ONU au sein des Etats membres et il finance 12,5 % du budget total.

En outre, le Japon soutient un large éventail d'activités de l'ONU par le biais de contributions financières volontaires, qui sont particulièrement appréciées par la communauté internationale.

Barème des quotes-parts au budget ordinaire de l'ONU pour 2011



La contribution du Japon à la paix et la sécurité internationale

En accord avec sa Constitution qui aspire à une paix internationale fondée sur la justice et l'ordre, le Japon apporte sa contribution à la paix dans de nombreux domaines, notamment :



Jiji

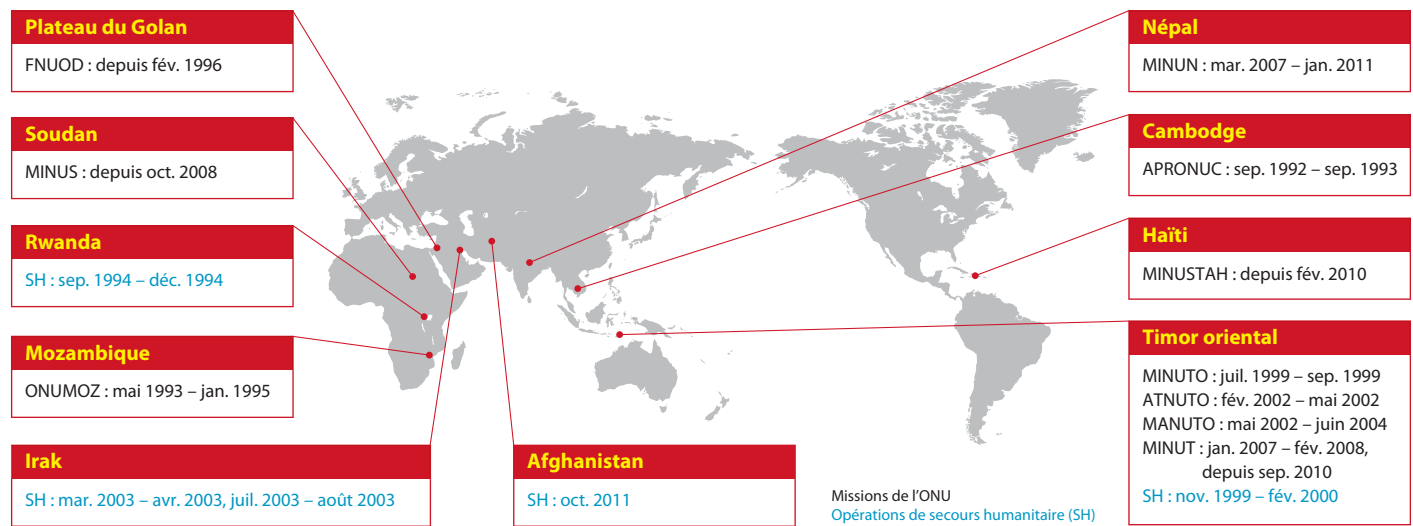
(1) Le maintien et la consolidation de la paix

La consolidation de la paix est une des grandes priorités de la diplomatie japonaise et elle a pour but d'établir les bases d'une paix durable et de prévenir la réapparition des conflits.

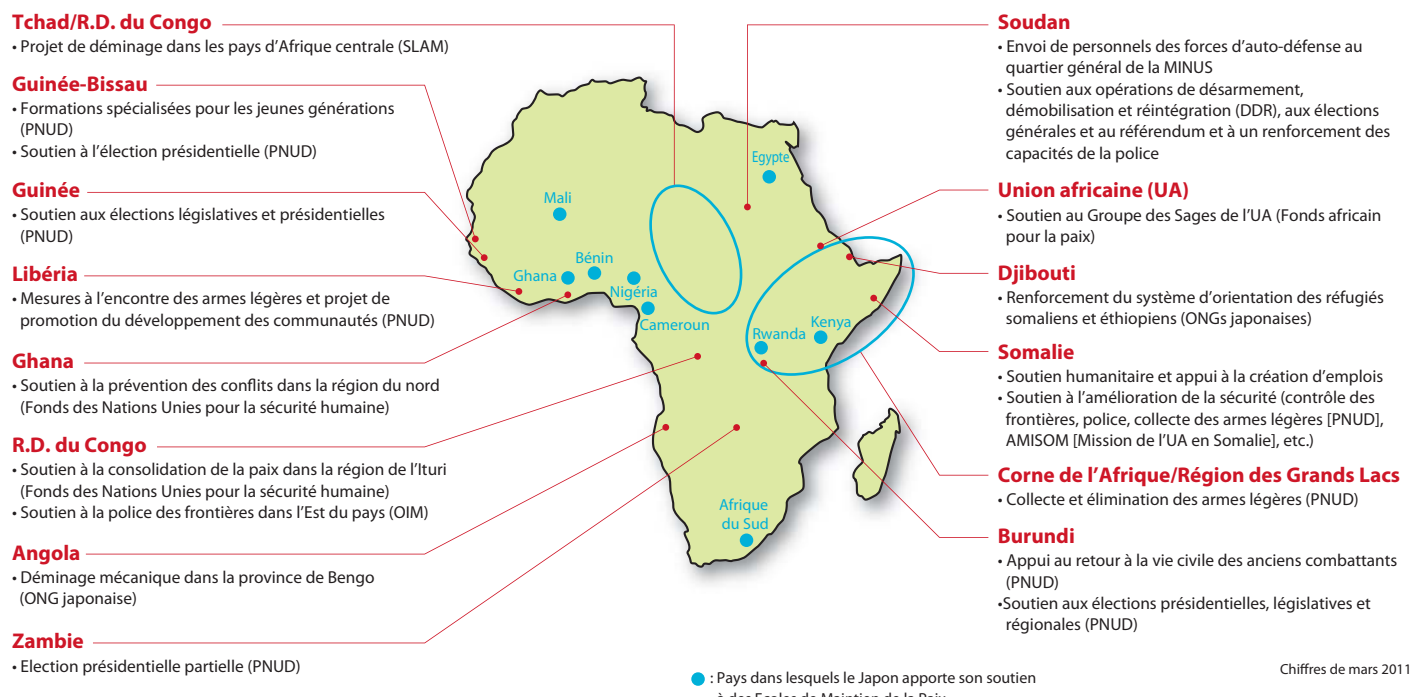
La Commission de consolidation de la paix (CCP)

Le Japon considère que la CCP joue un rôle important dans les propositions de stratégies intégrées pour la consolidation de la paix et le redressement après un conflit. Ainsi, le Japon a activement contribué au travail de la CCP. Le Japon a présidé la Commission en 2007-2008 et il préside en 2011 le Groupe de travail sur les leçons apprises.

Envoi de forces d'auto-défense et de policiers civils



Les efforts du Japon pour la consolidation de la paix en Afrique



L'aide publique au développement (APD)

La consolidation de la paix fait partie des quatre priorités de la politique d'APD du Japon, et il apporte sa contribution à de nombreux domaines tels que l'aide humanitaire, l'aide à la stabilité et à la sécurité intérieures et l'aide à la reconstruction.

Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix

Lors de sa présidence du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix, le Japon a fait tous ses efforts pour promouvoir un examen global des opérations de maintien de la paix en invitant de nombreuses parties prenantes non-membres du Conseil à y participer, notamment les pays dont l'armée ou la police prenait part aux opérations.

Programme de développement des ressources humaines en Asie pour la consolidation de la paix

Le Japon a lancé ce programme en 2007 afin de renforcer les capacités civiles du Japon et d'autres pays en Asie dans le domaine de la consolidation de la paix. Environ 110 stagiaires japonais et asiatiques ont achevé le programme et nombre d'entre eux travaillent sur le terrain, y compris au Soudan ou au Timor oriental.

(2) Le désarmement/la non-prolifération

En tant que seul pays à avoir souffert de la destruction par les armes nucléaires et Etat responsable non doté de l'arme nucléaire, le Japon a la responsabilité morale de prendre des mesures concrètes pour réaliser un monde sans armes nucléaires.

L'engagement au désarmement et à la non-prolifération nucléaire

En septembre 2009, Yukio Hatoyama, Premier ministre de l'époque, a assisté au sommet du Conseil de sécurité de l'ONU sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Le Japon s'efforce de mener les efforts internationaux en matière de désarmement nucléaire, de non-prolifération des armes nucléaires, d'usage pacifique de l'énergie nucléaire et de sécurité nucléaire (c'est-à-dire la prévention du terrorisme nucléaire).



UN Photo/Paulo Filgueiras

Le leadership au sein de l'AIEA

M. Yukiya Amano, ancien ambassadeur du Japon auprès des organisations internationales de Vienne, est depuis décembre 2009 le Directeur général de l'AIEA.

La sécurité humaine

.....
Afin de faire face aux menaces diverses et complexes d'un monde globalisé, le Japon défend le concept de sécurité humaine et en fait l'un des piliers majeurs de sa politique étrangère. A cet égard, le Japon contribue à soutenir les communautés dans les situations d'après-conflit, à renforcer les capacités des réfugiés et à prévenir les conflits par le biais du Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine, qui fut créé en 1999 à l'initiative du Japon. L'effort du Japon a débouché sur la publication du Rapport du Secrétaire général de l'ONU et l'adoption par consensus d'une résolution de l'Assemblée générale sur la sécurité humaine (A/RES/64/291).



Ministère de la Défense, Japon

Les efforts en faveur d'une élimination totale des armes nucléaires

Le Japon présente chaque année depuis 1994 à l'Assemblée générale de l'ONU une résolution sur le désarmement nucléaire, qui met l'accent sur la prise de mesures concrètes pour l'élimination totale des armes nucléaires.



The Art Archive / Culver Pictures

Un engagement proactif dans le contrôle des armes et le désarmement

Le Japon joue un rôle actif dans le domaine du contrôle et du désarmement des armes conventionnelles. Presque chaque année depuis 1995, le Japon présente à l'ONU des projets de résolution sur le commerce illégal des armes légères et de petit calibre (ALPC) sous tous ses aspects. Le projet de résolution ALPC soumis en 2010 fut adopté par consensus. Le Japon apporte également son aide aux projets permettant de réduire les conséquences humanitaires causées par les armes conventionnelles y compris les ALPC, les mines antipersonnelles et les armes à sous-munitions.

Quels résultats a obtenu le Japon ?

Voici ci-dessous une liste des initiatives du Japon réalisées pendant la période où il fut membre du Conseil de sécurité en 2009-2010.

Vers un monde sûr

Corée du Nord

Le Conseil de sécurité de l'ONU a dû gérer une série de provocations de la Corée du Nord en 2009-2010. Le Japon a fait preuve d'initiative dans l'adoption rapide de la résolution 1874 en réponse à l'essai nucléaire de la Corée du Nord en mai 2009. Il a également apporté d'importantes contributions pour l'élaboration des déclarations présidentielles du Conseil de sécurité de l'ONU condamnant les lancements de missiles nord-coréens en avril 2009, ainsi que son attaque conduisant au naufrage du navire sud-coréen "Cheonan" en juillet 2010.

La question nucléaire iranienne

En réponse aux violations persistantes par l'Iran des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, notamment en raison de ses activités d'enrichissement d'uranium, le Japon s'est fermement engagé au sein du Conseil de sécurité pour faire respecter le régime de non-prolifération nucléaire au Moyen-Orient. Le Japon a présidé en 2009-2010 le Comité 1737 (l'entité du Conseil de sécurité chargée de la surveillance des sanctions imposées à l'Iran), et pris l'initiative d'assurer la mise en œuvre complète des résolutions, y compris la mise en place d'un Panel d'experts.

Vers un monde sans conflits

Afghanistan

La situation en Afghanistan a été régulièrement abordée au Conseil de sécurité, notamment au sujet des mandats et du travail de la Mission d'assistance des Nations-Unies en Afghanistan (MANUA). Le Japon a mené les débats du Conseil sur la question de l'Afghanistan tout au long de l'année 2009 en rédigeant des projets de résolutions et de déclarations concernant les élections présidentielles afghanes de 2009.

Haïti

Suite au tremblement de terre dévastateur qui a touché Haïti en janvier 2010, le Conseil de sécurité a affecté 3500 casques bleus supplémentaires à la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Dans ce cadre, le Japon a envoyé à la MINUSTAH un escadron d'ingénieurs des forces d'auto-défense (FAD) d'environ 350 personnes pour la reconstruction et le redressement d'Haïti.

Timor oriental

Le Japon, en tant que pays chef de file pour le Timor oriental au Conseil de sécurité en 2009-2010, a joué un rôle moteur important dans l'adoption de la résolution 1912 qui a, entre autres, décidé du prolongement du mandat de la MINUT. Depuis septembre 2010, le Japon a envoyé à la Mission deux membres des FAD en tant qu'officiers de liaison.

Soudan/Somalie

Sur les questions africaines, le Japon a activement contribué au débat du Conseil de sécurité sur la manière dont la communauté internationale peut aider au mieux les élections générales et le référendum au Soudan et mis en place dans chaque cas des missions d'observation. Le Japon a envoyé deux membres des FAD au siège de la MINUS depuis octobre 2008 ainsi que des FAD au large des côtes de Somalie dans le cadre des opérations contre les actes de piraterie, en réponse à l'appel d'une série de résolutions du Conseil de sécurité.

UN Photo/
Evan Schneider

Vers une ONU plus transparente

En 2010, le Japon a pris l'initiative d'émettre une version révisée de la "Note présidentielle 507", un document compilant différentes mesures prises par le Conseil de sécurité, destinées à améliorer ses méthodes de travail et sa transparence. Nous espérons que le document révisé sera un outil utile pour que les délégations des Etats membres de l'ONU se familiarisent avec les procédures et les pratiques actuelles du Conseil.



Bref aperçu du Japon

Type de gouvernement : démocratie parlementaire

Capitale : Tokyo

Population : 127 millions

Superficie : 377 914 km²

PIB : 5 068 Mrd US\$ (2009)



photolibary



photolibary



AFLO

Ministère japonais des Affaires étrangères

Kasumigaseki 2-2-1, Chiyoda-ku, Tokyo

100-8919, Japon

Tél: +81-(0)3-3580-3311

<http://www.mofa.go.jp>